

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **23 JANVIER 2024**

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	14
- présents	11
- votants	14 (11+ 3 pouvoirs)
- absents	
- exclus	

Date de convocation :
17/01/2024
Date d'affichage :
17/01/2024

<u>Objet</u>
5.7 C.C.F.E APPROBATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Étaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Josiane DURAND, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Valérie GAUDIN

Absents : Emmanuel OULION (a donné procuration à Mme Eyraud) Sandrine PERRET (a donné procuration à M Rey), Dominique PONTONNIER (a donné procuration à Mme Agostini

Secrétaire de séance : Josiane DURAND

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,
Vu les statuts de la communauté de communes Forez-Est,
Vu la délibération n°2018.024.11.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 11 juillet 2018 portant approbation Pacte Fiscal et Financier liant la collectivité à ses communes membres,

Considérant la volonté du conseil communautaire de réviser les conditions des différents reversements financiers entre la communauté de communes Forez-Est et ses communes membres,

Vu le projet de nouveau Pacte Fiscal et Financier, ci-annexé,

Vu la délibération n°2023.023.08.11 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 8 novembre 2023, approuvant le nouveau Pacte Fiscal et Financier,

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver le Nouveau pacte Fiscal et Financier établi selon les termes du document ci-annexé

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau pacte fiscal et Financier établi selon les termes du document ci-annexé
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Mme Durand Josiane



Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 29/01/2024

Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
Le 24/01/2024
Le Maire,
Catherine EYRAUD

